

**Contrat d'occupation temporaire
pour membres de Non-Etoile**

Du 15 septembre 2023 au 31 décembre 2023

Je, soussigné(e),
par la présente, déclare solennellement mon engagement à observer scrupuleusement les dispositions de la Charte de Non-Étoile, et ce, pour toute la durée de ma résidence au sein de l'association.

L'occupation prévue concerne une résidence au sein de Non-Étoile, débutant le 15 septembre 2023 et se terminant le 31 décembre 2023. Je m'engage irrévocablement à acquitter les cotisations dues en temps et en heure.

Date et signature de l'intéressé-e :

Date et signature du représentant·e responsable de l'association :